



République française
Département des Alpes de Haute-Provence
Arrondissement de Castellane

COMMUNE DE LA MURE-ARGENS

Séance du mercredi 12 avril 2023

Date de la convocation : 05 avril 2023

Membres en exercice : 10
L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre-Luc BLANC,

Présents : 8
Présents : Andre-Luc BLANC, Thierry BRUN, Alain DELSAUX, Christian LOPES, Marc MAGAUD, Frederic MISTRAL, Nathalie MISTRAL, Franky TRAPOLINO

Votants: 10

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention :

0

Représentés: Sebastien BERNARD, Nicolas BOETTI

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance:Nathalie MISTRAL

Objet: Tarifs de l'eau et l'assainissement 2023 - DE_2023_032

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'établir le prix de l' Eau et l' Assainissement pour 2023 comme suit :

ABONNEMENT ANNUEL HT EAU POTABLE	ABONNEMENT ANNUEL HT ASSAINISSEMENT	PRIX DU M3 EAU POTABLE HT	PRIX DU M3 ASSAINISSEMENT HT LA MURE	PRIX DU M3 ASSAINISSEMENT HT ARGENS
57.60€	57.60 €	1.33 €	1.52 €	0.38 €

En l'absence du relevé des indexes de consommation dans les délais, un forfait de 80 m3 sera facturé.

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/04/2023 004-210401360-20230412-DE_2023_032-DE

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,*

Le Maire
André-Luc BLANC



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 12 avril 2023 et publication ou notification le 12 avril 2023

RF DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/04/2023 004-210401360-20230412-DE_2023_032-DE